

## Séance du conseil municipal du 9 février 2015

**COATICOOK, le 9 février 2015** – Lors de la dernière séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Coaticook, plusieurs points ont été discutés et celui-ci une attention particulière.

### Administration et conseil

#### **Demande à Postes Canada de revenir sur sa décision de cesser la livraison à domicile**

L'appel à la réflexion et au débat, lancé par la délégation de facteurs venue assemblée du conseil municipal du 8 décembre dernier, a été entendu.

Le conseil a tout d'abord été sensibilisé par les problèmes déjà vécus par la population âgée et par celle à mobilité réduite, rapportés par l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook et le Centre d'actions bénévoles de la MRC de Coaticook. Les problématiques signalées par ces deux associations soulèvent des questionnements importants quant aux efforts et aux considérations que Postes Canada accorde actuellement à la résolution de tels problèmes et, par conséquent, à la façon dont on les traitera à l'avenir. Cela contraste avec les assurances qui avaient été initialement données par Postes Canada lors de l'annonce de l'installation des boîtes postales communautaires. Le conseil estime donc que l'abandon de la livraison postale à domicile pénaliserait surtout les aînés et les personnes à mobilité réduite alors que la Ville de Coaticook déploie toujours plus d'efforts pour s'adapter au vieillissement de la population et pour offrir des services et des espaces publics accessibles à tous.

Les élus considèrent que les milieux urbains déjà développés n'ont pas été aménagés pour recevoir l'installation de boîtes communautaires et que l'espace public y est déjà fortement occupé, que ce soit par de l'affichage, des poteaux de signalisation, les réseaux de distribution de l'électricité, ou autres.

En conclusion, le conseil municipal considère que Postes Canada peut réduire ses frais tout en maintenant la livraison à domicile en révisant plutôt les façons de faire et en optimisant les ressources et demande donc de revenir sur sa décision de cesser la livraison à domicile à compter de septembre 2015.